

MANIFESTE

SAUVONS NOS RIVIÈRES

ACTE 3 : CONNAÎTRE ET AGIR

Apprenons à écouter la nature

pour la protéger

La rivière est un écosystème précieux et fragile. Lieu de vie, de rencontres et d'interactions à préserver, la rivière héberge, nourrit, protège, transporte, régule... La ressource en eau est à la confluence de multiples enjeux et bénéfices écologiques, sociaux et économiques. C'est un bien commun inestimable et inaliénable qui doit être considéré, géré et protégé en conséquence.

De tous temps, elle a été convoitée, prélevée, modifiée, faisant l'objet de recherches et d'investigations, d'aménagements et de travaux, notamment pour garantir les usages et bienfaits qu'on lui connaît pour l'humanité, mais aussi pour comprendre et protéger tout le vivant qui dépend d'elle, en particulier dans le contexte du dérèglement climatique.

Connaître quoi ? Pourquoi ? Comment ? Les objectifs sont nombreux : suivre, évaluer, (ré)agir, protéger, anticiper les décisions, favoriser une gestion partagée, responsable et durable de la ressource en eau, s'adapter aux changements globaux...

Depuis les premiers suivis réguliers de la qualité des cours d'eau dans les années 1970 portant sur 66 paramètres, le réseau de stations de surveillance a évolué pour concerner aujourd'hui l'ensemble du territoire avec près de 5 000 stations et plus de 800 paramètres couvrant la physico-chimie, la biologie, l'hydromorphologie ou la recherche et la quantification de polluants chimiques.

Aux côtés de nombreux partenaires (État et ses administrations, Agences de l'eau et OFB, collectivités locales, organismes de recherche, APNE ...), la FNPF et le réseau associatif de pêche de loisir contribuent activement à l'acquisition de connaissances.

72%

des Français estiment importante la présence d'un cours d'eau à proximité de chez eux.

65%

*pratiquent une activité régulière à proximité ou dans un cours d'eau (balades, sport, baignade, nautisme, pêche...).*¹

¹ D'après le sondage FNPF / Harris Interactive d'octobre 2023 « Cours / plans d'eau et leur biodiversité : perception et niveau de connaissance des Français et des pêcheurs ».

Les cours d'eau sous étroite surveillance

Acquérir la connaissance : l'ADN du réseau associatif de la pêche de loisir

De la connaissance pure permettant la caractérisation d'une nouvelle espèce (comme le brochet aquitain ou l'alose méditerranéenne) à la gestion en passant par le suivi, les Structures Associatives de Pêche de Loisir (SAPL) y consacrent des moyens humains, techniques et financiers considérables. Elles disposent d'une expertise fine et précieuse qui font d'elles des productrices de données légitimes, fiables et incontournables.



Ces dix dernières années, la FNPF a ainsi accordé près de 4,5 millions d'euros à la réalisation d'actions de connaissance par les structures piscicoles : Plans Départementaux de Gestion Piscicole, Atlas de biodiversité piscicole, listes rouges régionales, suivi d'espèces exotiques envahissantes, études préalables et évaluation de travaux de restauration des milieux...

Tous organismes confondus, près de 2 000 pêches de connaissance sont ainsi réalisées chaque année, en particulier par les fédérations de pêche. Environ 3 000 sondes thermiques sont suivies par les SAPL en cours d'eau, sans compter celles déployées par les autres acteurs (syndicats, EPTB...).

L'ensemble des données ainsi recueillies alimentent des bases de données offrant aux décideurs un panorama complet, fiable et actualisé de la situation des milieux aquatiques et de leur biodiversité.

Sécuriser, centraliser et valoriser la connaissance : la donnée au service des écosystèmes aquatiques

Animée par une véritable volonté de valoriser et partager la quantité considérable de données détenues par son réseau, la FNPF a développé le système d'information de la pêche de loisir ou SI Pêche. Après trois ans de travaux, une première version, livrée à l'automne 2023, sécurise et bancarise les précieuses informations des SAPL², tout en facilitant leur exploitation et leur mise à disposition en interne comme en externe. Les données relatives au patrimoine piscicole (pêches d'inventaire) peuvent dorénavant intégrer cet outil, qui sera progressivement enrichi de toute donnée

susceptible de renseigner sur l'état permanent d'un cours d'eau (débit, poissons, thermie, classification administrative...).

Ce nouvel outil s'inscrit dans une organisation nationale de la connaissance de l'environnement reposant notamment sur trois systèmes d'information fédérateurs sur l'Eau (SIE), la Biodiversité (SIB) et le Milieu Marin (SIMM). D'origine étatique, scientifique, associative ou citoyenne, cet écosystème constitue le terreau fertile de la protection. Le SI Pêche est l'un de ses composants majeurs.

Développer la connaissance : la pêche, un réseau exceptionnel d'observateurs

La nouvelle stratégie nationale biodiversité 2030 « Vivre en harmonie avec la nature », dévoilée en juillet 2023, préconise de développer et valoriser la connaissance des données et enjeux biodiversité, rappelant ainsi l'impérieuse nécessité de connaître avant d'agir !

La connaissance actuelle, bien qu'experte et dense, ne peut suffire pour conduire une action adaptée, raisonnée et aux effets souhaités, en particulier à l'aune du changement climatique. Le suivi de l'évolution thermique et hydrologique de nos cours d'eau est à ce titre essentiel et n'en est pour l'instant qu'à ses prémices.

Les pêcheurs se sont ainsi portés candidats pour la mise en place d'un véritable observatoire des milieux aquatiques et apparaissent les plus légitimes au regard de leur expertise reconnue, de la densité de

leur maillage et de leur présence quotidienne sur le terrain, au plus près des écosystèmes aquatiques.

Au-delà de la température et du débit, il conviendra d'identifier les indicateurs de cet observatoire, afin de disposer d'une connaissance globale et en temps réel de nos cours d'eau (pathologies diverses, actions de renaturation entreprises, atteintes recensées ...).

Le recueil de ces données et leur valorisation dans l'observatoire revêtent un enjeu majeur au carrefour des enjeux de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) et de l'ensemble des modèles et politiques touchant l'eau de près ou de loin (biodiversité, économie, loisirs...), notamment en vue de la sensibilisation des citoyens à ces enjeux. Il ne nous est pas permis d'échouer !

² Le SI Pêche contient des pêches d'inventaire remontant pour certaines à 1972 sur la diversité piscicole, la structure des peuplements, les évolutions de biomasses et potentiellement les effets dans le temps du changement climatique et des pressions subies par les milieux.

L'eau est l'affaire de tous !

L'eau : une ressource commune fragile

La prise de conscience des enjeux liés à l'eau et de la nécessité de la préserver a pris un tournant en octobre 2000 avec l'adoption de la Directive Cadre européenne sur l'Eau 2000/60/CE. Transposée en droit français, elle oriente toute la politique de l'eau vers des objectifs de résultat, parmi lesquels la non-dégradation des ressources et des milieux, ainsi que l'atteinte du bon état des eaux, grâce à un ensemble de mesures fixées dans les SDAGE³.

Malgré une forte mobilisation, l'évaluation est sans appel : moins de la moitié des cours d'eau et moins du tiers des plans d'eau sont en bon état, pour des raisons différentes (physiques, chimiques, quantitatives...) qui parfois se cumulent. Le chemin est encore long mais l'ambition des prochaines générations ne doit pas être réduite.

Le réseau associatif de pêche de loisir engagé dans la gestion des milieux aquatiques et de leur biodiversité

Face à ce constat, les fédérations de pêche et leurs associations réalisent le document de référence sur les poissons et les rivières : le Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources Piscicoles (PDPG). Construit sur la base d'une trame nationale unique élaborée en concertation avec le ministère de l'Écologie et soutenue par l'Office Français de la Biodiversité, le PDPG est réalisé avec de nombreux acteurs du département. Il dresse un bilan de l'état de chaque rivière et des poissons qui y vivent, afin de proposer des solutions aux problèmes identifiés.

Pour ce faire, de nombreux outils sont mis en œuvre : inventaires de la faune et de la flore aquatiques, suivis physico-chimiques, recensement et caractérisation des ouvrages, relevés topographiques... Ce document départemental central est approuvé par le préfet.

Le peuplement piscicole constitue un indicateur clé de l'état de nos rivières, preuve que le travail d'acquisition et d'analyse des connaissances effectué par les SAPL est précieux pour éclairer la décision, mais aussi indispensable pour la gestion et la préservation.

45% & 75% *déclarent être investis dans la protection des cours d'eau*⁴
des Français *des pêcheurs*

Partager la connaissance pour éveiller les consciences et favoriser l'appropriation collective

Pour porter ses fruits et avoir la meilleure résonance, la connaissance ne peut se cantonner à un cercle de convaincus et d'engagés. Les actions de sensibilisation sont essentielles et doivent être portées à toutes les échelles et par tous les acteurs pour modifier durablement notre rapport à l'eau.

Alors que la quasi-totalité des Français (97%) considèrent qu'il est important de préserver les cours d'eau et affirment y être très attachés, plus de la moitié d'entre eux déclarent mal connaître la flore et la faune aquatiques.⁴

Pour combler cet écart entre lien affectif et connaissance réelle, il est plus que nécessaire de rapprocher chaque citoyen de sa rivière en l'éclairant davantage sur les enjeux associés.

Il convient notamment d'informer les citoyens des menaces qui pèsent sur les rivières, donc indirectement sur eux-mêmes. Plus globalement, il s'agit de les sensibiliser aux enjeux de protection de la nature en leur proposant des actes concrets pour

contribuer à leur mesure au quotidien (sobriété des usages, sciences participatives, non dégradation de l'environnement, bénévolat associatif pour la protection des milieux...). Le réseau de la pêche de loisir s'y emploie déjà de manière significative : en 2022, près de 15 000 interventions en milieu scolaire ou périscolaire et auprès du grand public ont permis de sensibiliser plus de 200 000 personnes.



³ Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau au niveau d'un bassin hydrographique

⁴ D'après le sondage FNPF / Harris Interactive d'octobre 2023 « Cours / plans d'eau et leur biodiversité : perception et niveau de connaissance des Français et des pêcheurs ».



Et demain, quelle ambition pour l'Eau ?

Outre le porté à connaissance, indispensable pour éveiller les consciences, ce 3^{ème} acte « Sauvons Nos Rivières » interpelle également les institutions en rappelant la responsabilité et les obligations de chacun en matière de préservation de l'environnement et d'adaptation au réchauffement climatique.

La FNPF et son réseau associatif portent ainsi 3 revendications essentielles pour l'avenir.

1.

Créer un ministère de l'Eau

- Défendre l'eau et ses usages, en tant que source de vie ;
- Définir une nouvelle politique de l'eau circonstanciée et ambitieuse, cohérente avec les stratégies et planifications liées, ainsi qu'avec les autres politiques sectorielles ;
- Allouer des moyens humains et financiers dédiés permettant d'amplifier les actions d'observation, de surveillance ou de police, mais aussi de mener une politique solide et nécessaire d'acquisition de connaissances.

2.

Instaurer un nouveau rapport à l'eau

- Sensibiliser et impliquer le citoyen sur les enjeux de l'eau, de la protection des milieux et de la biodiversité, en encourageant la modération des usages ;
- Informer et accompagner les institutionnels dans une gestion anticipée, équilibrée et équitable du bien commun qu'est l'eau ;
- Responsabiliser les filières économiques les plus consommatrices en eau ;
- Adapter la réglementation aux enjeux de l'eau et notamment asseoir la notion de sobriété.

3.

Poursuivre et mobiliser la connaissance

- Mettre en place techniquement et financièrement un véritable observatoire des milieux aquatiques naturels avec des indicateurs pérennes et partagés, dont la thermie doit constituer un élément central ;
- Mutualiser les compétences de l'ensemble des acteurs dans une interdisciplinarité effective et efficace ;
- Mettre à profit les nouvelles technologies à l'image du SI Pêche ou de VigiEau⁵ ;
- Faire de la thermie, aux côtés du débit notamment, un véritable outil de gestion et de décision en matière de politique de l'eau.



Rejoignez le mouvement **#SauvonsNosRivieres**

aux côtés des **Structures Associatives de Pêche de Loisir.**

www.sauvonsnosrivieres.fr
Découvrez nos initiatives sur [Facebook](#), [X](#), [YouTube](#).



⁵ Plateforme informatique du ministère de l'Écologie renseignant les particuliers sur les éventuelles restrictions d'eau en période de sécheresse